



HAL
open science

La femme mauricienne dans la vie publique de son pays : une participation active en devenir

Patricia Day-Hookoomsing

► To cite this version:

Patricia Day-Hookoomsing. La femme mauricienne dans la vie publique de son pays : une participation active en devenir. *Alizés: Revue angliciste de La Réunion*, 2011, Actes du colloque international "Genre et gouvernance" (île Maurice, 17-19 novembre 2009), 34, pp.98-114. hal-02341431

HAL Id: hal-02341431

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02341431>

Submitted on 31 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La femme mauricienne dans la vie publique de son pays : une participation active en devenir

Introduction

La République de Maurice, membre à part entière des Nations Unies, du Commonwealth, de l'Union africaine, de la *Southern African Development Community* (SADC) et de la Commission de l'Océan Indien (COI), est un petit pays insulaire au sud-est de Madagascar, avec une superficie de 2 040 kms², dont 1 865 kms² pour l'île principale, une population de 1,27 million et aucune ressource naturelle. Pays de peuplement, très attaché aux différentes cultures ancestrales venant de l'Europe, de l'Afrique, du sous-continent indien et de la Chine. Pays au carrefour des grandes routes maritimes du sud, où le négoce est au cœur de son histoire. Indépendant depuis 1968, puis république démocratique et parlementaire depuis 1992, Maurice a connu une progression constante dans son développement et une continuité dans l'exercice de ses institutions. Classé 65^{ème} dans la liste de l'indice de développement du PNUD 2007-08, ce qui veut dire la catégorie de développement humain élevé, avec un indice de 0,8, le pays se trouve en haut du tableau d'autres classements internationaux tels que le *Ibrahim Index of African Governance* (1^{ère} place dans le classement de 2008).

Maurice connaît actuellement une période de transition importante, à cause de la suppression des accords préférentiels UE/ACP qui, depuis les années 70, lui ont procuré, d'une part, un prix garanti pour son sucre, et, d'autre part, l'accès au marché européen pour ses produits textiles et son tourisme. Elle doit transformer ses activités économiques de fond en comble en quittant un mode de production articulé autour d'une main-d'œuvre à basse qualification pour aller vers une production basée sur la technologie et les savoirs, qu'il s'agisse du sucre, du textile et même de l'hôtellerie, ses trois piliers économiques traditionnels, ou des deux nouveaux secteurs en plein essor, à

savoir les services financiers et les TIC. Dans un tel contexte, la bonne gouvernance de toutes ses institutions et la participation active et soutenue de toute sa population sont des facteurs clés dans la réussite d'une transition de cette envergure.

Une pratique de la démocratie de longue date

Toutes les études faites sur la pratique de la démocratie dans le contexte mauricien sont unanimes à reconnaître sa continuité et le respect des institutions démocratiques dont fait preuve la population mauricienne. Depuis 1968, date de son indépendance, le pays a organisé les élections générales à huit reprises de manière libre et juste (*free and fair*) : 1976, 1982, 1983, 1987, 1991, 1995, 2000 et 2005. Les quelques contestations par rapport aux résultats obtenus ont été réglées par la voie judiciaire, notamment la Cour Suprême du pays. Le pays fonctionne à travers la consultation et non la confrontation (Bunwaree & Kasenally : 2005).

Mais le début de cet apprentissage des rouages du processus électoral remonte à beaucoup plus loin, à 1886, quand l'île était sous l'administration britannique. Le gouverneur général en exercice, Sir John Pope Hennessy, (1882-1889), qui croyait dans la capacité des Mauriciens à gérer leurs affaires internes, introduisit une nouvelle constitution qui comprenait un suffrage restreint par les critères de propriété et de revenus. Les élections de 1886 furent organisées sur cette base. Les discussions sur la Constitution et le système électoral font partie du paysage politique mauricien depuis cette époque.

Le prochain grand tournant fut celui des réformes électorales de 1948, et les élections qui suivirent. L'objectif principal de la politique coloniale du gouvernement britannique fut d'« amener les colonies à adopter un système de gouvernement responsable au sein du Commonwealth dans les conditions qui garantiront un niveau de vie juste et la libération des populations concernées de toute forme d'oppression » (Simmons : 1982). Une telle démarche impliquerait l'introduction du suffrage universel, ce qui fut déjà le cas dans une autre colonie similaire, le Trinidad. Les discussions avec les leaders des

différents composants de la population mauricienne furent très ardues. La question fondamentale fut celle de la représentation équitable des différentes communautés, à savoir les Franco-mauriciens, les Indiens (hindous et musulmans confondus) et les Créoles (descendants des esclaves et métis). Le gouverneur Mackenzie-Kennedy résuma le dilemme de la façon suivante : « la grande majorité de la population n'est pas encore prête à mettre en pratique des institutions démocratiques, mais se sentira exclue et frustrée si l'on ne leur accorde pas le droit de choisir leurs dirigeants » (Simmons : 1982). La menace des protestations violentes et subversives n'enchantait guère l'administration britannique, sachant que le suffrage universel bouleverserait les rapports de force entre les communautés. Finalement, Mackenzie-Kennedy prôna une solution intermédiaire qui permettrait aux Mauriciens de faire un apprentissage graduel du processus électoral. La constitution de 1948 accorda le droit de suffrage aux hommes et aux femmes âgés de plus de 21 ans et sachant écrire quelques phrases simples dans n'importe laquelle des langues utilisées dans le pays. Les autres restrictions concernant l'éducation formelle et la propriété furent abolies. Les débats autour de la question du droit de vote pour les femmes qui précédèrent l'introduction de la nouvelle constitution furent révélateurs des vraies préoccupations des leaders politiques d'alors. Les descendants des anciens colons blancs, les Franco-mauriciens, étaient en faveur d'un suffrage basé sur les critères d'alphabétisation et de propriété, parce que presque toutes les Franco-mauriciennes savaient lire et écrire. Leur hégémonie sur les affaires de l'île aurait été assurée. Par contre, le suffrage universel sans restrictions aurait favorisé les Indiens qui étaient déjà la composante la plus nombreuse de la population. Pour leur part, les Indiens étaient contre le suffrage basé sur le critère de l'alphabétisation, parce que très peu de femmes indiennes savaient lire et écrire. Même si certaines personnes ne contestèrent pas la capacité des femmes à prendre des décisions politiques, la question de fond resta le contrôle du pouvoir dans le pays par tel ou tel groupe ethnique (Simmons : 1982). Avec le recul, on voit que, dès le départ, la question des fem-

mes fut reléguée au second plan, ou utilisée pour faire avancer d'autres objectifs.

Cependant, il est intéressant de noter qu'aux élections de 1948, le nombre d'inscrits aux registres électoraux passa de 12 000 à 71 806, et que les femmes comptèrent pour 23% des nouveaux votants. Ces mêmes élections virent une première femme élue, Emilienne Rochecouste, et une autre femme nommée, Danielle de Chazal, pour siéger au nouveau Conseil Législatif.

Le suffrage universel fut introduit enfin en 1958 avec la promulgation d'une nouvelle constitution. Mais, encore une fois, la question de fond fut la représentation équilibrée et équitable des différentes communautés. Les préoccupations des femmes, indépendamment de leur appartenance communautaire, ne furent pas à l'ordre du jour. Le ton fut donné pour toutes les consultations à venir, que ce soit au niveau de l'assemblée nationale, des conseils municipaux ou de ceux des villages.

Le système électoral en vigueur aujourd'hui est régi par la Constitution de 1968, c'est-à-dire la constitution d'un pays indépendant, et n'a pas connu de changements significatifs depuis sa mise en application. Le pays est divisé en 21 circonscriptions, dont vingt sur l'île principale, Maurice, la vingt-et-unième étant l'île Rodrigues en entier. Pour chacune des vingt circonscriptions sont élus trois députés, et pour Rodrigues deux, ce qui fait 62 en tout. Puis il y a 8 députés correctifs (*Best Losers*) qui sont désignés parmi les candidats perdants sur les critères de communauté afin d'assurer une représentation équitable des quatre communautés reconnues par la Constitution, à savoir les Hindous, les Musulmans, les Chinois et la population générale (c'est-à-dire, toute personne qui n'appartient pas aux trois autres communautés), sans pour autant dénaturer le résultat du scrutin national. Au total 70 députés. Chaque électeur doit voter pour trois candidats, pas forcément du même parti. Sont élus ceux ayant remporté le plus de votes (*first past the post*). Donc, dès son indépendance, Maurice fut dotée d'un système électoral avec toutes les institutions requises en place pour le faire fonctionner (*Electoral Commission, Electoral Supervisory Commission, Electoral Boundaries Commis-*

sion), de personnes expérimentées dans son fonctionnement (des politiciens et des fonctionnaires) et d'une population habituée à exercer son droit de vote. Mais, comme partout ailleurs, la mise en place de tout l'appareil institutionnel n'est pas suffisante pour assurer la participation équitable des hommes et des femmes dans la gouvernance de leurs pays.

L'expérience électorale postindépendance

En règle générale, le système de candidats multiples par circonscription, assorti du système majoritaire à un tour (*first past the post*), ne sert pas la cause des femmes (EEISA, 2005). Bien au contraire, il encourage des votes en bloc pour tel ou tel regroupement politique ou ethnique, et repousse les questions des femmes à l'arrière-plan. C'est ce qui s'est passé au fil des diverses élections tenues dans le pays depuis 1968. L'enjeu reste la représentation de chaque communauté, ce qui encourage la création et le développement de grandes formations qui dominent le paysage politique. Actuellement, Maurice en compte quatre : le Parti Travailleur (PT), le Parti Mauricien Social Démocrate (PMSD), le Mouvement Militant Mauricien (MMM) et le Mouvement Socialiste Mauricien (MSM).

Le nombre de femmes élues aux élections générales reste extrêmement faible, oscillant entre 2 et 6 sur les 70 sièges à pourvoir pour les élections de 1976 et 2000, ce qui a valu au pays le dernier rang dans les classements de la représentation féminine de la SADC. Les dernières élections générales tenues en 2005 ont vu une augmentation sans précédent de 8 sièges, de 4 sièges (5,7%) en 2000 à 12 (17,1 %) en 2005 (8^{ème} rang dans le classement SADC).

Cependant, le système de *Best Loser* a permis à une candidate malchanceuse aux élections de 1967, Rada Poonoosamy, de faire son entrée non seulement comme députée, mais aussi, en 1974, comme première femme au Conseil des Ministres en tant que Ministre des Droits de la Femme et de la Protection des Consommateurs. Dans une interview publiée dans une brochure émise par le Ministère des Femmes, du Bien-être de la Famille et du Développement de

l'Enfant, à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme en 2000, Mme Poonoosamy parle de sa lutte en tant que Présidente de la Ligue des Femmes au sein du Parti Travailleuse pour l'émancipation des femmes dans la vie politique active. Elle qualifie le statut de la femme à Maurice dans les années 60 comme « étant peu reluisant ». Elle souligne le soutien dont elle a bénéficié de la part du Premier Ministre de l'époque, Sir Seewoosagur Ramgoolam, qui « croyait fermement dans le bien-fondé de cette lutte et qui s'était lui-même battu pour que les femmes aient le droit de vote » (MFWFCD, 2000). Voilà une des pistes qui doivent alimenter notre réflexion sur le manque de participation féminine dans la vie publique du pays : l'appui des hommes qui sont déjà actifs dans l'arène politique. Le besoin d'un tel appui nous mène à la question : pour quelle raison, ou pour quel objectif ? Si c'est pour l'amélioration de la condition féminine à Maurice, on risque fort de vous dire qu'il n'y a pas de problème. Depuis les années 80, les réformes successives du Code Civil, sorti directement du Code Napoléon de l'époque française, ont affranchi la femme du joug parental et marital. Les femmes jouissent de pleins pouvoirs concernant la gestion de leur vie privée et de leurs biens. Depuis le temps de la colonie britannique, l'éducation primaire publique est gratuite et ouverte aux garçons et aux filles, sans distinction aucune. En janvier 1977, la gratuité de l'éducation publique fut étendue aux cycles secondaires et tertiaires, ainsi qu'à la formation professionnelle fournie par l'Etat. Cette dernière mesure eut un effet immédiat sur le nombre de filles inscrites dans les établissements publics. En dix ans, la parité filles/garçons fut atteinte, et aujourd'hui, en 2009, le nombre de filles scolarisées dépasse celui des garçons. Ce qui est encore plus pertinent à notre réflexion, c'est que les filles obtiennent de meilleurs résultats aux examens à tous les niveaux que les garçons. Les chiffres publiés chaque année par le Bureau des Statistiques sont éloquentes à ce sujet.

Il y a aussi tout le dispositif des services de santé gratuits (dispensaires, hôpitaux, programmes de vaccination des enfants en bas âge, etc.) et de la couverture sociale (pension de vieillesse universelle et

non-contributive, aide aux femmes et aux enfants dans les couches vulnérables de la société, entre autres).

L'existence d'un ministère des femmes, sous diverses appellations, a aussi contribué à ce sentiment que la cause des femmes est bien défendue. La première tentative de mettre en place ce ministère n'a pas survécu aux élections de 1976. Il fut remplacé par un guichet responsable des questions de genre au Bureau du Premier Ministre. À partir des élections du 1982, quand le ministère est de nouveau ouvert, son champ d'action s'élargit progressivement et actuellement comprend les droits de la femme, le développement et la protection de l'enfant et le bien-être de la famille (*Ministry of Women's Rights, Child Development and Family Welfare*). Cependant, la dotation budgétaire reste parmi les plus faibles du budget national, et donc largement en dessous de ses vrais besoins pour assumer toutes ses responsabilités. Les diverses tentatives de mettre en place un vrai Plan d'Action pour le Genre (*National Gender Action Plan*) et une vraie prise en compte des questions de genre dans le budget national (*Gender Responsive Budgeting*) ont toutes souffert de ce manque d'appui pour les questions des femmes, hors du cercle trop restreint des hommes et des femmes convaincus de la cause. Pourtant, Maurice a participé à toutes conférences des Nations Unies concernant les femmes depuis 1975, et est signataire de toutes les conventions concernant les femmes et les enfants, à commencer par le CEDAW (*Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women*) en 1992, et plus récemment la SADC *Gender and Development Protocol* de 2000 dont l'objectif était une participation de femmes à la hauteur de 30% au parlement dans chacun des pays signataires en 2005. Par contre, Maurice n'a pas encore signé le nouveau protocole qui prévoit 50% avant 2015, la raison officielle étant que les dispositifs de ce protocole pourraient être en conflit avec la nouvelle législation sur l'égalité des chances (*Equal Opportunities Act*) introduite en 2008, mais qui n'est pas encore vraiment mise en application.

L'analyse de Berthe Chiroro (2005) concernant les freins à la participation féminine à la vie politique, et plus particulièrement aux élections générales de 2005, confirme cet état de choses, ainsi que les

études faites par les universitaires mauriciens, notamment Sheila Bunwaree et Roukaya Kasenally (EISA, 2005). La myriade d'articles de journaux et d'interviews publiés dans la presse locale à l'occasion de chaque Journée Internationale de la Femme et de chaque consultation électorale, trop nombreux pour être cités ici, nous le confirment aussi. Pour bien comprendre l'ampleur du problème par rapport à l'exercice de la démocratie, il faut aussi noter que ce manque de participation féminine n'est pas particulier au domaine de la politique. D'autres études antérieures sur le monde des affaires à Maurice ont démontré que les femmes occupent majoritairement les postes de bas niveau et à basse qualification, et que moins de 10% des postes de décision sont occupées par les femmes (Day-Hookoomsing : 2002). L'étude conduite en 2004 sur la composition des conseils de direction a encore donné lieu à une démonstration sans appel de cette absence des femmes aux plus hauts échelons institutionnels du pays (Diverse : 2004).

Chiroro (2005) qualifie ce manque de participation féminine à la vie politique du pays de « déficit démocratique ». Le terme n'est pas trop fort. Elle analyse la situation par rapport aux trois principes identifiés par Phillips (1991) : l'effet miroir dans la représentation, (*mirror representation*), la représentation de groupe afin d'assurer une représentation juste en termes de genre (*group representation to ensure gender justice*) et la représentation des intérêts (*interest representation*). Quand on considère que les femmes comptent pour 51% de la population mauricienne et ont une espérance de vie qui dépasse celle des hommes d'une dizaine d'années, on voit tout de suite combien le terme employé par Chiroro est juste. La situation à Maurice ne satisfait pas même le premier principe, celui de l'effet miroir. Aussi longtemps que les décideurs ne proviennent que d'un échantillon non-représentatif de la société en question, on doit considérer la pratique de la démocratie dans cette société comme étant profondément déséquilibrée en termes de genre, et donc comportant des failles importantes dans son exercice. Dans le cas de Maurice, le non-respect des deux autres principes n'est qu'une suite logique de cette première défaillance.

Mais force est de constater que le pays fonctionne sans grandes anicroches malgré ce déséquilibre fondamental dans la représentation de sa population. Il y a là un paradoxe difficile à expliquer. Dans la vie quotidienne, les questions de chômage et de pauvreté absolue affectent deux fois plus de femmes que d'hommes, sans parler des actes de violence contre les femmes et les enfants qui sont malheureusement en hausse. Nous pourrions avancer sans trop de crainte qu'augmenter le nombre de femmes dans les postes de décision dans tous les secteurs d'activité du pays ne pourrait qu'avoir un effet bénéfique sur le degré d'attention accordé à la résolution de ces problèmes de société.

Les freins

Il convient donc maintenant d'essayer d'identifier les raisons de ce déficit, ou plutôt les freins à une participation plus équitable des Mauriciennes dans la conduite des affaires de leur pays. Nous avons décrit plus haut la perception courante de la condition féminine à Maurice, à savoir que les femmes sont bien traitées et qu'elles n'ont pas besoin d'entrer sur la scène politique pour exprimer leurs besoins. Ce discours plutôt lénifiant et surtout complaisant est sans doute un des facteurs qui contribue au manque d'implication des femmes dans la politique active, mais il n'en est certainement pas la seule et unique cause. Vu sous un autre angle, ce discours pourrait être interprété comme l'expression superficielle d'une société fondamentalement patriarcale, où le rôle de la femme se limite à l'espace privé de la famille, tandis que celui de l'homme se trouve sur l'espace public du travail, de la politique et du pouvoir. La lecture des diverses publications du ministère de tutelle depuis sa création nous conforte dans cette analyse. Mention est toujours faite de l'importance primordiale de la femme dans le maintien du bien-être de la famille, depuis la publication du premier Livre Blanc en 1994. La description faite en 2000 par les Nations Unies dans son *Common Country Assessment for Mauritius*, document qui identifie les grandes lignes d'intervention pour les agences internationales des NU pour les années à venir,

reste toujours d'actualité. En parlant de la participation féminine dans la politique et la vie publique du pays, cette évaluation identifie des contraintes de nature culturelle qui sont solidement enracinées dans la religion et les vieilles traditions. La femme mauricienne est vue surtout comme le pivot de la cellule familiale, la gardienne des traditions et de la culture dont un des rôles essentiels est la transmission de ce patrimoine identitaire aux jeunes générations. La soumission et la discrétion sont deux valeurs essentielles qu'elle doit conserver. Une telle situation est « source des problèmes insurmontables pour toutes celles qui veulent aller en dehors des sentiers battus de la tradition » (UN : 2000).

Dans son analyse des observations faites et des interviews réalisées dans le cadre de la mission d'observation des élections générales de 2005, Chiroro considère la persistance de telles attitudes patriarcales comme un facteur important pour expliquer ce déficit. Elle évoque aussi l'influence de la religion sur la participation des femmes à la politique active et regrette l'absence d'études en profondeur sur cette question, étant donné que trois des grandes religions du monde sont pratiquées librement et avec grande ferveur dans l'île, à savoir l'hindouisme, l'islam et le catholicisme.

Les témoignages de celles qui sont actives sur la scène politique ne font que confirmer l'existence de ces freins profonds. En ce qui concerne les attitudes patriarcales, Leela Devi Dookun-Luchoomun, député d'un des partis de l'opposition, le Mouvement Socialiste Mauricien (MSM), constate que « Maurice étant une société très religieuse, avec beaucoup de barrières traditionnelles et culturelles, des pressions importantes sont exercées sur les femmes en général pour les décourager à entrer dans la politique active » (sic) (Interview publiée dans *News on Sunday*, 2001). Kalyanee Virahsawmy, député du Parti Travailleuse (PT), parti au pouvoir, parle du manque de respect de la part des opposants auquel sont confrontées les candidates et qui peut prendre les tournures extrêmement vulgaires et grotesques (Chiroro : 2005). Nita Deerpalsing, également député du PT, parle des partis politiques qui ont été créés par les hommes pour les hommes. Elle déplore le manque d'une masse critique de femmes activis-

tes dans l'arène politique qui amènerait un changement dans le style de leadership, actuellement articulé autour des leviers de commandement et de contrôle, en faveur d'un leadership basé sur la confiance et la collaboration, donc plus accueillant à la présence des femmes dans des équipes. Elle ajoute un autre élément au débat, le critère de la compétence et de la qualification et démontre combien il est fallacieux parce qu'infondé. On ne demande pas si l'homme est « qualifié » ou possède les compétences requises pour se présenter aux élections, mais on avance qu'il manque des femmes « qualifiées ». Elle nous rappelle qu'en matière de réussite scolaire, les filles obtiennent de bien meilleurs résultats que les garçons (Deerpalsing : 2007).

Dans un article publié par *L'Express*, un des journaux principaux du pays, deux femmes ayant une expérience de longue date de la politique à Maurice amènent le débat encore plus loin. Lindsey Collen, auteure de plusieurs romans primés sur la condition féminine à Maurice, et candidate malheureuse du parti de gauche, Lalit, parle des facteurs structureaux qui bloquent la participation des femmes. Elle décrit la puissance des *lobbies* liés au grand capital, donc sous le contrôle des hommes, et ceux liés aux regroupements communaux et religieux, qui sont également contrôlés par les hommes. Une analyse radicale, certes, mais très juste. Dans une telle configuration, les femmes n'ont que peu de chance, voire aucune, de se faire une place. Vidula Nababsing, ancienne députée du Mouvement Militant Mauricien (MMM) des années 70, parle aussi des critères d'ethnie et de caste qui perdurent et vicient tout le système. Une femme aura une chance d'être choisie comme candidate si elle possède « le bon profil » (*L'Express*, novembre 2009).

Le manque de financement est un autre frein auquel les femmes désireuses d'entrer en politique doivent faire face. Chiroro (2005) cite le cas d'une femme dont la demande pour devenir candidate n'a pas été retenue par son parti pour des raisons financières. Comme elle n'a pas voulu dire combien d'argent elle était disposée à investir dans la campagne électorale, elle a été écartée. Chiroro constate que cette question d'argent décourage les femmes d'entrer en politique parce

que le risque de ne pas être élue, et donc de perdre leur argent, est trop grand. D'après elle, la plupart des femmes s'estiment mieux loties en conservant leur emploi et en se consacrant à leur famille. Pour ces femmes, la politique est quelque chose de sale.

A partir de ces témoignages, on constate que les femmes rencontrent les mêmes obstacles, quelle que soit leur tendance politique. On peut aussi se poser la question de comment elles ont pu résister, et même réussir. Et là aussi, elles ont une recette commune : le soutien inconditionnel de leur conjoint et de leur famille, qui sont convaincus de la justesse de leur ambition d'être des politiciennes à part entière, ce qui est fort louable sur le plan individuel, mais nettement insuffisant comme solution au déficit démocratique national, pour reprendre les termes de Chiroro.

Les solutions à envisager

Quelles seraient les solutions possibles ? Deux niveaux d'intervention sont à considérer : premièrement, au niveau du système électoral lui-même et, deuxièmement, au niveau des attitudes et des perceptions de la population tout entière.

Pour ce qui est du système électoral, un certain consensus existe qu'il y aurait besoin de revoir, non seulement pour répondre au problème du manque de femmes, mais aussi pour éliminer les travers causés par l'importance accordée à la représentation communale et ethnique. En 2001, une commission, présidée par le juge sud-africain Albie Sachs, pour étudier la question des réformes constitutionnelles et électorales dans leur ensemble fut nommée par le gouvernement. Le rapport de cette commission fut rendu public en février 2002. La commission exprima sa surprise de constater le faible taux de la représentation féminine au parlement, vu l'admiration que la pratique de la démocratie à Maurice suscite sur le plan international (Commission Sachs : 2002). Sur cette question, elle fit deux recommandations principales, à savoir l'introduction partielle de la représentation proportionnelle et, pour une période déterminée, un système de quotas pour augmenter le nombre de femmes sur les listes de candidats. Pour

procéder à n'importe quelle réforme du système électoral, la motion doit être présentée à l'Assemblée nationale et votée par une majorité de voix équivalente aux trois-quarts des sièges, donc 52 sur 70, ce qui implique normalement un consensus qui dépasse le clivage parti du gouvernement/parti de l'opposition. Autrement dit, il faut une volonté politique de changer le système qui transcende les considérations individuelles de tel ou tel parti. Nous avons noté plus tôt dans cette discussion l'absence de conviction de la part des décideurs quant à la nécessité d'un changement en faveur des femmes. En fait, aucune des recommandations de la Commission Sachs, ni pour les femmes ; ni pour une représentation moins marquée par les considérations ethniques, ne fut mise en application. Malgré les débats dans les journaux et ailleurs qui ont accompagné les travaux de la Commission et la publication de son rapport, l'enjeu ne fut pas suffisant pour obliger les parlementaires et leurs partis de procéder aux changements préconisés dans l'intérêt d'une démocratie plus équitable et donc plus forte. Bien au contraire, c'est le maintien du *statu quo* qui sert au mieux leurs intérêts partisans.

Au niveau des attitudes et des perceptions, les travaux de la Commission Sachs contribuèrent à dynamiser les efforts des divers groupements de femmes en faveur d'une meilleure représentation féminine au parlement. La question des quotas suscita des réactions très contrastées, aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Plusieurs initiatives pour obtenir plus de candidates aux élections 2005 virent le jour. L'effet combiné fut l'augmentation sans précédent de nombre de femmes élues que nous avons déjà mentionnée. Mais il y eut quand même la déception de voir la réforme électorale écartée de nouveau. On fut obligé encore une fois de constater le poids des perceptions traditionnelles par rapport au rôle des Mauriciennes dans la vie publique de leur pays.

Depuis, en sus des ailes féminines des partis politiques, plusieurs associations féminines ont redoublé leurs efforts pour faire changer ces perceptions que l'on ne peut qualifier que de rétrogrades. D'abord, *Gender Links* et *Media Watch* ont abattu un travail considérable auprès des médias mauriciens pour améliorer l'image de la

femme qu'ils véhiculent, et pour augmenter et valoriser la voix et la présence des femmes dans la presse écrite et parlée. Ces deux associations ont privilégié une stratégie de proximité auprès des femmes dans les régions rurales du pays, en animant des séminaires et des formations dans les villages sur la question des femmes dans les médias. Elles ont aussi accompli un travail important de conscientisation au niveau des conseils de villages et de régions pour augmenter le nombre de femmes siégeant dans ces instances locales.

L'association *Soroptimist International Port Louis* réalisa en 2008 un documentaire *Moi Candidate*, avec le concours du Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD) du Québec. Le film montre les interviews de trois femmes députés qui siègent actuellement au parlement et des séquences où elles sont sur le terrain dans leur circonscription. Elles parlent de leur expérience de la vie politique à Maurice, notamment des difficultés d'être une femme dans un milieu peu accueillant aux femmes et de leur satisfaction de pouvoir aider les moins fortunés. Elles soulignent la nécessité d'avoir plus de femmes au parlement pour assurer une meilleure prise en compte des problèmes de société qu'elles voient tous les jours. Le film rencontre un franc succès à chacune des projections organisées par Soroptimist dans le but de conscientiser les femmes et encourager leur participation active à la politique.

En 2006, quatre associations de vocations diverses, mais ayant en commun l'objectif de faire avancer le pays sur les plans professionnel et social, ont décidé de conjuguer leurs efforts en faveur de l'amélioration du statut de la femme à Maurice en créant le réseau *Women in Networking* (WIN). Il s'agit de l'Association Mauricienne des Femmes Chefs d'Entreprise (AMFCE), de la Jeune Chambre Internationale de Curepipe (JCI), de *Soroptimist International-Ipsae Rose Hill* et de *Soroptimist International Port Louis*. *Media Watch-GEMSA* se joint au réseau en 2007. Le PNUD, à travers son bureau à Maurice, accorde son soutien en dégageant une enveloppe de financement pour le démarrage des activités. Par la suite, des sponsors venant du secteur privé apporteront un soutien logistique et financier.

Au départ, l'objectif immédiat de *WIN* fut de contrer l'argument du manque de femmes « qualifiées » pour être nommées aux conseils de direction et choisies comme candidates aux élections. Objectif vite atteint parce que les soirées de rencontres et d'échanges, les débats et autres activités de réseautage connurent un franc succès dès leur lancement. Aujourd'hui, *WIN* compte plus que 3 000 inscrites sur son site web, des femmes de tous âges venant de tous les domaines professionnels aussi bien que celles déjà retraitées mais toujours actives sur le plan social, et quelques hommes acquis à la cause. En fait, *WIN* encourage tous les hommes, et pas seulement les conjoints et les partenaires, à se joindre au réseau afin de promouvoir une vision plus équilibrée et donc plus équitable de l'île Maurice de demain. Pour l'instant, ils sont peu nombreux : le poids des perceptions traditionnelles pèse encore lourd dans la balance.

La mission de *WIN* est d'autonomiser les femmes à Maurice, en prenant comme principe directeur l'Article 1^{er} de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « *tous les êtres humains naissent égaux en dignité et en droits* ». Les objectifs à moyen et long terme de *WIN* sont au nombre de quatre : créer sur une période de dix ans un réservoir de 300 femmes leaders talentueuses et compétentes qui sauront influencer la prise de décisions dans tous les domaines, au rythme de 30 femmes formées par an ; renforcer et étendre le réseau et développer les liens avec d'autres associations ; mener une campagne en vue de doubler le nombre d'élues au parlement d'ici 2010 et donc transformer la vie politique à Maurice ; enfin, promouvoir l'égalité de genre dans toutes les sphères de la vie à Maurice. A ce jour, *WIN* a organisé trois séries de son programme de formation en leadership, *Women Leadership Programme*, et formé 70 femmes. Une quatrième série se prépare pour le début de 2010. En janvier 2009, le réseau lança la plateforme *Women in Politics* (WIP) afin de donner une identité et une structure aux initiatives visant l'augmentation du nombre de femmes parlementaires aux prochaines élections générales prévues pour 2010. Parmi les activités organisées jusqu'à l'heure, on compte des débats publics dans diverses localités de l'île, des rencontres avec les représentants des partis politiques, des articles et des inter-

views dans la presse écrite et des sondages. Une charte des femmes, *Women's Charter*, est en préparation.

L'intérêt est certes là. Mais est-ce que nous verrons plus de candidates aux élections générales prévues pour 2010 ? La réforme électorale a été renvoyée aux calendes grecques. Aucun des partis politiques en lice n'a donné de garantie formelle quant au nombre de candidates qu'il compte présenter à la prochaine joute électorale. Cela ne veut pas dire qu'il faut se décourager. Bien au contraire. Vu le nombre grandissant de problèmes auxquels font face les femmes quotidiennement, il faudra sans doute augmenter la pression afin que, dans le court terme, leur voix soit vraiment prise en compte. A plus long terme, il faudra que les décideurs dans tous les domaines se rendent compte combien la génération montante des jeunes femmes de 25 à 40 ans est différente de celle de leurs mères et de leurs grand-mères. L'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, à une vraie carrière, à l'autonomie juridique et financière, avec la possibilité de retarder l'échéance du mariage et la venue des enfants, fait qu'elles ont d'autres aspirations. Elles sont beaucoup moins disposées à accepter que leur exclusion de la gestion de leur pays perdure. Au contraire, elles sont tout à fait capables d'assumer une telle responsabilité avec tout le sérieux et la vision nécessaires pour amener un vrai changement dans la conduite de la démocratie à l'île Maurice. Comme le dit le vieux dicton : « tout chemin commence par un premier pas ». Ce premier pas et beaucoup d'autres ont été faits. Espérons pour le bien de tout le monde que le chemin qui reste à parcourir ne sera pas trop long !

Patricia Day-Hookoomsing

Bibliographie

- BUNWAREE, S. & KASENALLY, R. *Political Parties and Democracy in Mauritius*, EISA, 2005.
- CHIRORO, B., *Engendering Democracy through the Ballot Box in the Mauritius 2005 Elections*, EISA, 2005.
- DAY-HOOKOOMSING, P., « Les femmes et le pouvoir décisionnel au travail à l'île Maurice », Actes du colloque *La femmes et les sociétés pluri-culturelles de l'océan Indien*, novembre 2000, SEDES-VUEF, 2002.
- , "Women and the New World Economy: an Island's Experience, *Women in Management Review*, Volume 17, Number 7, Emerald, 2002, 308-17.
- DEERPALSING, N., "Reflections on the Democratisation of Our Political Realm, Rights and Development in Mauritius – a Reader", *OSSREA Mauritius Chapter*, 2007, 203-221.
- DIVERSE, A., "Gender Equity at Board Decision-Making Level in Mauritius", Study commissioned by the FCEM Commissioner for African Programs, Port Louis, 2004.
- EISA "Election Observer Mission Report", *Mauritius National Assembly Elections*, 3 July 2005, EISA, 2005.
- L'Express*, "Women in Politics, Different Poles, the Same Struggle", 10 November 2009.
- MINISTRY OF WOMEN, "Family Welfare & Child Development", *Woman 4: International Women's Day, Political Empowerment of Women*, 2000.
- MINISTRY OF WOMEN'S RIGHTS, "Child Development & Family Welfare", White Paper on "Women in Development", 1st edition, March 1994.
- News on Sunday*, "Petticoat Politicians", January 19-25, 2001.
- PHILLIPS, A., *Engendering Democracy*, Pennsylvania State University Press, 1991.
- SACHS, A., Tandon, B.B. & Ahnee, R., "Report on the Commission on Constitutional and Electoral Reform", Mauritius, 2002.
- SMITH, Simmons, A., *Modern Mauritius, The Politics of Decolonization*, Bloomington: Indiana University Press, 1982.
- The Constitution of Mauritius, 1968.
- UN, *Common Country Assessment*, Mauritius, May 2000.
- UNDP, *Human Development Report*, 2007/2008.
-